

20	24/06/2020	BE 0536.803.047	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20208.00591	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **STAMWALL**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Rue Léon Roger

N°: 27

Boîte:

Code postal: 7070

Commune: Le Roeulx

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Hainaut, division Tournai

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0536.803.047

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

23-07-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

04-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.1, A 6.1.3, A 6.2, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0536.803.047		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

C&D CONSULT SRL

BE 0897.479.038

Rue Léon Roger 27

7070 Le Roeulx

BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2015

Gérant

Représenté directement ou indirectement par:

HAUTIER Vincent

Rue Léon Roger 27

7070 Le Roeulx

BELGIQUE

N°	BE 0536.803.047		A 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
	ACTIF			
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT			
	20			
	ACTIFS IMMOBILISÉS			
	21/28	<u>10.498.163</u>	<u>11.036.774</u>	
	Immobilisations incorporelles			
6.1.1	21			
	Immobilisations corporelles			
6.1.2	22/27	10.498.163	11.036.774	
	Terrains et constructions	22	8.884.516	9.140.394
	Installations, machines et outillage	23	1.232.233	1.397.905
	Mobilier et matériel roulant	24	372.875	498.475
	Location-financement et droits similaires	25		
	Autres immobilisations corporelles	26		
	Immobilisations en cours et acomptes versés	27	8.539	0
	Immobilisations financières			
6.1.3	28			
	ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	<u>357.790</u>	<u>99.230</u>	
	Créances à plus d'un an			
	29			
	Créances commerciales	290		
	Autres créances	291		
	Stocks et commandes en cours d'exécution			
	3			
	Stocks	30/36		
	Commandes en cours d'exécution	37		
	Créances à un an au plus			
	40/41	0	35.609	
	Créances commerciales	40	0	35.609
	Autres créances	41		
	Placements de trésorerie			
	50/53			
	Valeurs disponibles			
	54/58	357.790	63.621	
	Comptes de régularisation			
	490/1			
	TOTAL DE L'ACTIF	10.855.952	11.136.004	
	20/58			

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.159.163	231.453
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	2.269	7.075
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	689.693	679.352
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	990	982
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	466.211	-455.956
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	253.753	233.542
Charges financières récurrentes		65	253.753	233.542
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	212.458	-689.498
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	212.458	-689.498
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	212.458	-689.498

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-1.742.488	-1.954.946
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	212.458	-689.498
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-1.954.946	-1.265.448
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-1.742.488	-1.954.946
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	12.366.048
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	151.082	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	12.517.129	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	1.329.273
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	689.693	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	2.018.967	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	10.498.163	

N°	BE 0536.803.047	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	772.647
8912	3.251.835
8913	7.412.372
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	0	1,2
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6503	0	0

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif;

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend / milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans;

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice;

Amortissements actés pendant l'exercice :

-----+

+ + Méthode + Base + Taux en % +

+ Actifs + L (linéaire) + NR (non -----+

+ + D (dégressive) + réévaluée) + Principal + Frais accessoires +

+ + A (autres) + G (réévaluée) + Min. - Max. + Min. - Max. +

-----+

+ + + + +

+ 1. Frais d'établissement+ L + NR + 20.00 - 100.00 + 20.00 - 100.00 +

+ + + + +

+ 2. Immobilisations incorporelles ..+ L + NR + 20.00 - 20.00 + 20.00 - 20.00 +

+ + + + +

+ 3. Bâtiments industriels, admini- + + + +

+ stratifs ou commerciaux *+ L + NR + 3.00 - 5.00 + 3.00 - 5.00 +

+ + + + +

+ 4. Installations, machines et + + + +

+ outillage *+ L + NR + 10.00 - 100.00 + 50.00 - 100.00 +

+ + + + +

+ 5. Matériel roulant *+ + + + +

+ + + + +

+ 6. Matériel de bureau et mobilier* + L + NR + 33.33 - 50.00 + 33.33 - 50.00 +

+ + + + +

+ 7. Autres immobilisations corp. * .+ L + NR + 0.00 - 20.00 + 0.00 - 20.00 +

-----+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnement :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications n'inclut pas les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an n'inclut pas des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient.

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 3:14 du CSA), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : / milliers EUR

Justification de l'application des règles comptables de continuité:

En application de l'article 3:6e du CSA, le gérant unique doit justifier l'application des règles comptables selon le principe de continuité, lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice. Le bilan indique une perte reportée de 1.742.487,81 EUR.

Le compte de résultats 2019 présente un bénéfice de 212.458,09 EUR contre une perte de 689.497,97 EUR en 2018. Les travaux de la maison de repos de Frasnes étant terminés, celle-ci est mise en location depuis mars 2018 en fonction de son taux d'occupation. Nous constatons que ces revenus locatifs suffisent à pallier les amortissements et intérêts sur financements liés à cette construction. Ces revenus justifient la poursuite des activités.

N°	BE 0536.803.047	A 12
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

323

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100				ETP	1,2 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101				T	383 T
Frais de personnel	102				T	7.075 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 0536.803.047	A 12
----	-----------------	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	